

vous proposez une formation sur le thème :

FORMATION Villes Internet : Numérique éducatif

**Le mercredi 25 août 2021 de 9h00 à
12h30 ou le mardi 2 novembre 2021
de 9h00 à 12h30**

**En téléformation réservée aux inscrit-e-s*

Le droit à la formation des élu-e-s

Deux possibilités vous sont offertes depuis 2015.

1- Le droit à la formation issu de la loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux dans son titre II, les frais de formation des élu-e-s constituent une dépense obligatoire pour les collectivités. Faire valider sa formation par la collectivité.

2- Le droit individuel à la formation des élu-e-s (DIF élu-e-s) instauré par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 permet aux élu-e-s de bénéficier d'un accès aux formations. Depuis 2016, chaque élu acquiert 20 heures de formation par an payée par le fonds mutualisé abondé par le 1% prélevé sur toutes les indemnités des élu-e-s. L'inscription des élu-e-s doit être adressée à : dif-élus@caissedesdepots.fr, au minimum 2 mois avant la formation (**plus d'informations sur le site de F&C** ou envoyer un message à contact@formationcitoyennete.org). L'agrément de Formation et Citoyenneté pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le Val de Marne (94). **ATTENTION : Service DIFE suspendu du 10 mai au 22 juillet 2021.**

Le droit à la formation des agents territoriaux

(décret n°2007-1845 du 26 décembre 2007 modifié par décret n°2017-928 du 6 mai 2017). Inscription à faire valider par l'employeur.

En cas de désistement, si F&C n'est pas prévenue une semaine avant le stage : celui-ci sera facturé à hauteur de 100 % du montant initial.

TARIFS PAR 1/2 JOURNEE

- Communes de moins de 10 000 habitant-e-s : **250 €**
- Communes de plus 10 000 habitant-e-s : **350 €**

1/2 journée choisie (cocher les cases correspondantes)

- Mercredi 25 août 2021 de 9h00 à 12h30
- Mardi 2 novembre 2021 de 9h00 et 12h30

Bulletin d'inscription aux sessions de formation (valant convention simplifiée de formation)

Numérique éducatif

organisées par Formation et Citoyenneté et l'association Villes Internet / VIA (en téléformation réservée aux inscrit-e-s)

25 août 2021

2 novembre 2021

Bulletin à renvoyer par courriel : contact@formationcitoyennete.org

Cochez la ou les cases correspondantes

Collectivité :

Signature du/de la candidat-e à la formation

Nom :

Prénom :

Adresse :

Nbre d'hab. :

Fonction de l'élue / agent :

Code Postal :

Ville :

Email :

Signature du responsable
avec cachet

CACHET

FORMATION

Numérique éducatif

Comprendre et appréhender les notions et les enjeux du numérique pour l'éducation, analyser les actions de l'éducation nationale, étudier des cas territoriaux et construire son projet d'école numérique pour le mandat.

Session 1 : Mercredi 25 août 2021 de 9h00 à 12h30

Session 2 : Mardi 2 novembre 2021 de 9h00 à 12h30

INTERVENANTS

Anna ANGELI

Adjointe au maire du Pré-Saint-Gervais (93) de 2008 à 2020, chargée de l'éducation, de la transition écologique et numérique, de la politique de la ville et correspondante de Villes Internet

Durée de chaque session : 3,5 heures

Plus d'informations :

Nicolas DELORME, chargé des événements et des formations : 07 88 55 03 26